



## LA TRIBU 64 TRIATHLON

### Inscriptions 2020-2021

### CATÉGORIES

Catégorie	Années de naissance	Votre interlocuteur
Mini-Poussins (MPO)	Né en 2014 et 2015	Marc Descamps
Poussins (PO)	Né en 2012 et 2013	<a href="mailto:marc.descamps64@gmail.com">marc.descamps64@gmail.com</a>
Pupilles (PU)	Né en 2010 et 2011	06 32 22 46 37
Benjamins (BE)	Né en 2008 et 2009	Pierre Baude <a href="mailto:pierrebaude@wanadoo.fr">pierrebaude@wanadoo.fr</a> 06 21 31 74 11
Minimes (MI) Loisirs	Né en 2006 et 2007	Pierre Baude <a href="mailto:pierrebaude@wanadoo.fr">pierrebaude@wanadoo.fr</a> 06 21 31 74 11
Minimes (MI) Compétition	Né en 2006 et 2007	Marie BRETIN <a href="mailto:contact@latribu64.fr">contact@latribu64.fr</a> 06 28 21 15 19
Cadets (CA)	Né en 2004 et 2005	
Juniors (JU)	Né en 2002 et 2003	
Seniors et vétérans (SE/VE)	Né en 2001 et avant	

### Licences / Prérequis / Conditions

Les demandes de licences sont possibles du 14 au 30 Septembre 2020. Le contact est Delphine CLOS sur le mail est [compta@latribu64.fr](mailto:compta@latribu64.fr)

Une inscription nécessite de :

- Remplir un bulletin d'inscription à La Tribu 64
- Remplir un formulaire de demande licence sur internet : [www.fftri.com](http://www.fftri.com)
- Fournir un certificat médical conforme (format FFTRI)
- Payer son inscription club + FFTRI (voir tarifs plus bas)
- Fournir une photo d'identité par mail à [contact@latribu64.fr](mailto:contact@latribu64.fr) (usage = trombinoscope du site web du club)
- Pour les catégories Mini-Poussins à Pupilles : les nouveaux licenciés doivent fournir un certificat de nage de 25 m (s'adresser aux Maitres-Nageurs à Nay pour en obtenir un).

Il y a 210 places disponibles (100 jeunes MPO à JU – dont 18 MPO/PO au maximum - et 110 adultes). Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée de dossiers d'inscriptions **complets**. (Nota : cette saison, les inscriptions devraient être clôturées le 30 Novembre 2019, des pénalités de retard peuvent être réclamées au-delà...)

Les personnes déjà licenciées à La Tribu 64 en 2019/2020 ont une garantie de renouvellement de leur licence jusqu'au 30 Septembre 2019. Au-delà de cette date, les renouvellements et/ou prise de licence se font dans la limite des places disponibles.

## TARIFS

### Adhésion à La Tribu 64

Jeunes : Adhésion à La Tribu 64	50 €
Adultes : Adhésion à La Tribu 64	78 €

Chaque adhérent pourra bénéficier d'une subvention de 20€ pour l'achat de tenue Club ou pour l'inscription à l'une des courses sélectionnées par le club.

Pour cela, il devra effectuer moins 3 demi-journées de bénévolat pour l'organisation des courses de La Tribu 64 dans l'année.

### Licence FFTRI

Licence Jeune Loisir (de MP à J) (1)	39 €
Licence Jeune compétitions (1)	41 €
Licence Adulte Loisir	45 €
Licence Adulte Compétition	97 €
Licence Paratriathlon	97 €
Licence Dirigeant	31 €
Pénalités pour tout renouvellement après 01/12/2020	20 €

(1) Les juniors et plus jeunes bénéficient d'un 1/2 tarif si les deux parents sont licenciés ou s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges cadet ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non). Dans l'un ou l'autre cas, un justificatif (certificat sur l'honneur ou copie du livret de famille) est demandé. Rappel le 1/2 tarif s'applique automatiquement sur la part FFTRI et Ligue.

Nota 1 : Vous pouvez payer (adhésion + licence) par chèque à l'ordre de LA TRIBU 64 ou par CB sur le site de la FFTRI.

Nota 2 : Une licence compétition permet l'accès aux compétitions. Pour les licences loisir, il faudra souscrire à un pass compétition pour chaque participation à une compétition (montant selon les distances).

### Planning prévisionnel (peut encore évoluer dans les prochaines semaines)

Un site internet et son blog sont disponibles sur [www.latribu64.fr](http://www.latribu64.fr), **SOYEZ PRESENTS, INSCRIVEZ-VOUS !**

Et @latribu64 sur Facebook et Instagram.

Le planning du club est mis en ligne et mis à jour régulièrement. Les informations de sortie club et des triathlons y seront aussi.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi	Dimanche
		<b>18h-19h</b> <b>Natation</b> MPO et PO		<b>9h00-10h15</b> <b>Vélo/ CAP</b> BE et Mi loisir	
		<b>18h-19h30</b> <b>Course à pied</b> MI compét', CA, JU, SE.		<b>10h30-11h45</b> <b>Vélo/ CAP</b> MPO, PO et PU	<b>10h-12h</b> <b>Vélo</b> Mi, CA, JU, SE confirmés
<b>19h-20h30</b> <b>Natation</b> Mi, CA, JU, SE.	<b>20h30-21h45</b> <b>Natation</b> Mi, CA, JU, SE.	<b>19h15/20h30</b> <b>Natation</b> PU et BE.	<b>20h30/21h45</b> <b>Natation</b> Mi, CA, JU, SE.	<b>10h30-12h</b> <b>Course à Pied</b> Mi compét', CA, JU, SE.	<b>10h-12h</b> <b>Vélo</b> Mi, CA, JU, SE loisir.

## Recommandations générales

- LA TRIBU ATTITUDE
  - Nous tenons farouchement à pratiquer notre sport dans un environnement convivial, joyeux, et respectueux. Ceci est décrit dans le document « La Tribu Attitude ». C'est le cœur du projet pédagogique de La Tribu 64 et nul ne peut prendre une licence dans notre club sans s'engager à respecter ces valeurs élémentaires.
  - Allez sur le site du club. Lisez La Tribu Attitude. Discutez-en avec votre enfant.
- Accompagnement des enfants
  - Merci de respecter les horaires de début et de fin d'entraînements
  - Seuls les enfants ayant été autorisés par écrit à rentrer tout seul pourront le faire.
  - Une autorisation écrite est également nécessaire si les enfants sont récupérés par une personne qui n'est pas leur représentant légal (frère, sœur, amis, oncles et tantes ....)
- Le site du club [www.latribu64.fr](http://www.latribu64.fr) fournit toutes les informations de la vie de l'école de triathlon. En particulier, vous y trouverez l'agenda du club avec dates et heures des séances, changements de planning, sorties vélo, compétitions... Visitez le souvent.
- L'adresse mail que vous fournissez lors de la prise de licence sera également utilisée pour vous envoyer l'information nécessaire à la pratique. Assurez-vous de fournir une adresse valide que vous consultez régulièrement.
- Si vous êtes adeptes des réseaux sociaux, vous pouvez également suivre la vie du club sur la page Facebook @latribu64 (toutes informations interne au club), le groupe Facebook « Les amis de La Tribu 64 » (convivialité et partage entre licenciés) et le compte Instagram @latribu64. N'hésitez pas à vous y abonner !
- Licence loisir ou compétition
  - La compétition n'est pas obligatoire. Certains enfants n'y sont pas à l'aise. Ils peuvent tout à fait vivre une pratique sportive de loisir en ne venant qu'aux entraînements. L'épanouissement par le sport ne passe pas forcément par la compétition. C'est un choix que chaque enfant fera personnellement.
  - Les enfants qui ne souhaitent pas participer aux compétitions prendront une licence loisir.
  - Les enfants qui souhaitent faire des courses prendront une licence compétition. Dans ce cas nous leur demanderont de participer au minimum aux trois compétitions organisées par le club (duathlon du Piémont Nayais, Triathlon de Baudreix Jeunes, Aquathlon).

## Matériel

- Un vélo en bon état (pneus gonflés, freins et dérailleurs réglés).
  - Un VTT pour les catégories Poussins, Pupilles et Benjamins
  - Un vélo de route à partir de Minime
- Un casque à vélo dont vous aurez ajusté les jugulaires à la taille de l'enfant.
- Un bidon plein pour tous les entraînements (y compris pour la natation)
- Un maillot de bain
- Des lunettes de piscine (réglées à la taille de l'enfant et étanches)
- Une serviette de bain
- Une tenue de sport adaptée
  - Chaussures de sport à scratch ou avec des lacets rapides. Pas de lacets standards SVP. (Si cela ne vous parle pas, nous vous expliquerons tout cela lors des premières séances)
  - En hiver : des gants et un bonnet, des vêtements chauds. Couvrez vos enfants. Mieux vaut trop que pas assez. Il est toujours facile d'enlever une veste d'un enfant qui a trop chaud, mais plus difficile de réchauffer un enfant qui a froid.
  - En hiver toujours. Une tenue chaude pour la sortie des séances de natation. En particulier un bonnet est bienvenu pour la sortie avec des cheveux encore humides.

## Compétitions

- Une réunion d'information sur le sujet se tiendra au mois de Novembre lorsque le calendrier des courses sera disponible. Toutes les informations vous y seront données.
- La participation aux compétitions requiert :
  - Une tenue aux couleurs du club (Une commande groupée sera effectuée avant les vacances de Noël)
  - Une ceinture porte-dossard
  - Une copie de sa licence.

## La Tribu 64 - Bulletin d'inscription Triathlon

<b>NOM</b>		<b>PRÉNOM</b>		
<b>Date de Naissance</b>		<b>Catégorie</b>		
<b>Adresse</b>		<b>Code Postal et Ville</b>		
<b>N° de téléphone</b>		<b>Profession</b>		
<b>Adresse Mail</b>				
<b>LICENCE CHOISIE</b> (cocher la case souhaitée)	<input type="checkbox"/>	Jeune Loisir	<b>Pour les jeunes jusqu'à CADET inclus</b>	
	<input type="checkbox"/>	Jeune Compétition	<b>Taille Trifonction :</b>	
	<input type="checkbox"/>	Adulte Loisir	Je souhaite louer une trifonction à l'année au prix de 20€/an + dépôt de garantie de 40€. (Rayer la mention inutile)	
	<input type="checkbox"/>	Adulte Compétition		
	<input type="checkbox"/>	Paratriathlon		
	<input type="checkbox"/>	Dirigeant		
			<b>OUI</b>	
			<b>NON</b>	

Licenciés Mineurs	Licenciés Majeurs
<p>J'autorise mon fils, ma fille ..... à participer aux activités de <b>La Tribu 64</b></p> <p>Rayer la mention inutile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ma fille / mon fils ..... est autorisé(e) à rentrer seul(e) à la maison à l'issue des séances de La Tribu 64</li> <li>- Ma fille / mon fils ..... quittera les séances de La Tribu 64 accompagné(e) de son représentant légal ou des personnes désignées ci-dessous :</li> </ul>	<p><b>Signature :</b></p>
<p><b>Signature du représentant légal :</b></p>	
<p>Je soussigné ..... déclare avoir lu le document intitulé « La Tribu Attitude ». J'ai compris l'importance des valeurs décrites dans ce document et j'y adhère sans réserve.</p>	<p>Je soussigné ..... déclare avoir lu le document intitulé « La Tribu Attitude ». J'ai compris l'importance des valeurs décrites dans ce document et j'y adhère sans réserve.</p>
<p><b>Signature du mineur (*)</b></p>	<p><b>Signature</b></p>

(\*) Signature obligatoire du mineur après avoir lu le document intitulé « La Tribu Attitude »

# Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées

## PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

### AUTORISATION PARENTALE

En application de l'article R.232-52 du code du sport

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : .....

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** : (Nom Prénom de l'enfant)

.....  
Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou sur le majeur protégé (nom prénom du mineur ou du majeur protégé) :

.....  
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Fait à .....le .....

**Signature :**

N.B : un contrôle antidopage peut avoir lieu en compétition ou hors compétition

### ABSENCE DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION PARENTALE

(article R.232-52 du code du sport – dernière phrase)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : .....

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** : (Nom Prénom de l'enfant)

.....  
Reconnaît avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale dans le dossier de mon fils – ma fille, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutif d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à cet égard.

Fait à .....le .....

**Signature :**

#### Article R. 232-52 du code du sport (in fine) :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

## Certificat médical

Je soussigné(e) Docteur ....., certifie que l'état de santé de M. / Mme ..... ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

La pratique du sport<sup>(1)</sup> en **compétition**

RAYER LA MENTION INUTILE

La pratique du sport<sup>(1)</sup>

**(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article [L. 231-2-3](#) du code du sport, précisées à l'article D. 231-1-5 du même code et listées ci-après :**

1. l'alpinisme,
2. la plongée subaquatique,
3. la spéléologie
4. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé,
5. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
6. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
7. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;
8. le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

**Important : Les certificats médicaux correspondants aux disciplines ci-dessus numérotées de 1 à 4, valable une saison, peuvent être remis à votre club en même temps que votre formulaire de demande de licence (les disciplines concernées seront alors mentionnées sur votre licence).**



A défaut, ils devront être fournis directement à l'organisateur en cas de participation à un raid intégrant une ou plusieurs de ces disciplines.

A ....., le .....

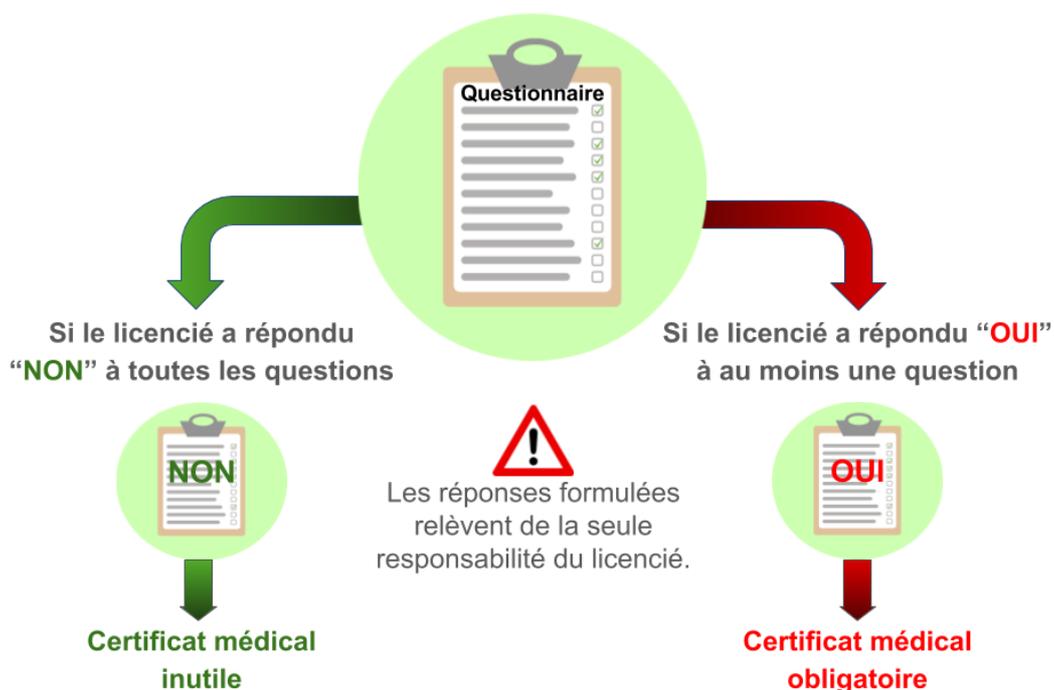
**Signature et cachet du médecin**

## ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

**POUR UNE LICENCE COMPÉTITION / LOISIR**, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est désormais exigée **tous les trois ans**, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois, sous réserve d'avoir répondu par la négative au [questionnaire de santé](#) mis en place par le gouvernement.

**A partir de septembre 2017**, le "[questionnaire de santé](#)" fait donc son apparition sur Espace Tri 2.0. Il s'agit de 9 questions auxquelles les titulaires d'une licence 2019 vont devoir répondre lors de leur renouvellement de licence pour la saison 2020 :

- **si le licencié répond non à toutes les questions**, il n'a pas besoin de remettre de certificat médical (en dehors des certificats médicaux spécifiques nécessaires en cas de participation à des raids intégrant une ou plusieurs des disciplines numérotées de 1 à 4 sur la page précédente)
- **si le licencié répond oui à au moins une question**, il doit obligatoirement remettre à son club le certificat médical disponible sur la page précédente.





## **INFORMATION SUR LES MALADIES LIEES A LA PRATIQUE DE LA NATATION EN EAU LIBRE**

***Les maladies liées à la baignade sont rares mais lorsqu'elles surviennent il est important d'évoquer certaines causes qui nécessitent des traitements adaptés***

***Les risques de survenue sont de plus en plus faibles grâce aux contrôles croissants des autorités sanitaires et aux exigences importantes d'obtention du label « zone de baignade »***

***Néanmoins on peut de manière non exhaustive évoquer***

### *Les infections par les germes fécaux*

*Les germes fécaux proviennent des excréments des oiseaux, des mammifères ou des égouts. Le danger de ces germes existe quand ils s'accumulent dans les eaux, stagnantes ou pas. Les germes les plus fréquemment retrouvés sont les entérocoques, les entérobactéries (Escherichia coli), les salmonelles, le virus de l'hépatite A, les entérovirus*

*Le contact avec des germes pathogènes est surtout susceptible de provoquer des maladies ORL (otites externes, pharyngites), cutanées (surinfections de plaies), respiratoires ou digestives (gastro-entérites). Le risque de développer une maladie dépendra de la quantité d'eau ingérée, de la virulence du germe et de l'état de santé de l'individu (pathologie plus grave si immunodépression comme on peut le voir chez certains sportifs).*

*Cependant, toute la difficulté est de savoir si la survenue de symptômes est réellement liée à l'exposition à l'eau polluée ou à une infection d'une autre origine (gastro-entérite alimentaire par exemple) c'est le nombre de cas simultanés qui est l'argument le plus important associé à des circonstances favorisantes*

*Actuellement les recommandations sont la recherche des deux germes pathogènes les plus fréquents précédemment cités (entérocoque et Echeriria coli) car la présence en excès d'un de ces deux germes suffit à montrer l'existence d'une pollution à germes fécaux.*

*En cas d'infection lié à un de ces germes une consultation médicale doit avoir lieu pour juger de l'utilité d'un traitement antibiotique.*

### *Les algues bleues (production de cyanobactéries)*

*La présence d'algues bleues dans un lac ne doit pas être automatiquement considérée comme un risque à la santé. C'est seulement lorsqu'elles se multiplient démesurément que les cyanobactéries ou algues bleues peuvent produire des toxines nuisibles à la santé. Lorsque les algues bleues se retrouvent en grande quantité dans un lac, elles forment une fleur d'eau qu'il est facile de reconnaître par une étendue verte ou turquoise pouvant ressembler à de la peinture ou à une soupe de brocoli ou une soupe aux pois. Les algues bleues peuvent envahir toute la superficie d'un lac ou une partie seulement.*

Un contact avec les algues bleues peut causer l'irritation des yeux, de la peau et des oreilles. Par contre, si on avale de l'eau contaminée, les symptômes peuvent être les suivants : nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée. Si les algues bleues sont très abondantes, leur ingestion peut affecter à plus ou moins long terme le foie ou le système nerveux. Ces symptômes peuvent survenir 24 à 48 heures après avoir bu l'eau contaminée. Les enfants sont les plus à risque d'être infectés par les algues bleues car ils avalent souvent de l'eau en se baignant. Une consultation médicale doit avoir lieu après ce type d'exposition et l'apparition de symptômes.

#### Les algues rouges et brunes en mer (ou Infection à l'algue *Ostreopsis ovata*)

L'*Ostreopsis ovata* est une algue monocellulaire signalée de plus en plus fréquemment en Méditerranée, synthétisant une toxine appelée palytoxine. Elle peut entraîner lorsque les concentrations en toxines dans l'eau deviennent importantes des épisodes aigus respiratoires avec fièvre ou des irritations, accompagnées de toux, de fièvres et de problèmes respiratoires. Les symptômes peuvent survenir même sans boire l'eau mais par la seule inhalation d'embruns. Une consultation doit avoir lieu en cas de troubles secondaires à une exposition proches d'eaux contaminées.

#### La dermatite du baigneur

La dermatite du baigneur est une affection de la peau causée par des larves que l'on retrouve sur certaines plages. Ces larves proviennent des excréments des oiseaux aquatiques tels que les canards qui contaminent les escargots en bordure du rivage. Ces petites larves portent le nom de «cercaires », presque impossible de les voir à l'œil nu. Lors de la baignade, les cercaires se collent à votre peau jusqu'au moment où vous sortez de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires piquent votre peau pour y pénétrer

De petites plaques rouges apparaissent alors. Après plusieurs heures, elles gonflent pour ressembler à des piqûres d'insectes. Des démangeaisons plus ou moins intenses apparaissent ensuite et peuvent durer plus de 10 jours. Cette affection de la peau n'est pas suffisamment grave pour s'empêcher de se baigner et n'est pas contagieuse. Un traitement symptomatique suffit pour calmer les troubles.

#### La leptospirose

Il s'agit d'une maladie infectieuse transmise accidentellement à l'homme à partir d'un vecteur animal due à un spirochète (bactérie filamenteuse, hélicoïdale) du genre *Leptospira*. Cette maladie se transmet par le contact de la peau ou des muqueuses (ORL, conjonctive oculaire) avec de l'eau douce contaminée par l'urine d'animaux infectés (rongeurs, chiens, bovins, chevaux, porcs...). La présence de plaies cutanées même minimes facilite la pénétration des bactéries, mais une peau ramollie au contact prolongé de l'eau peut tout à fait laisser pénétrer les bactéries. La maladie chez l'homme bien que souvent bénigne peut cependant être sévère, pouvant conduire à l'insuffisance rénale, grave voire mortelle.

C'est une maladie de répartition mondiale, à dominante tropicale, touchant en France métropolitaine environ 300 personnes par an, beaucoup plus fréquente dans les départements d'outre-mer avec une recrudescence en été et en automne liée à la chaleur et aux précipitations. Certaines professions (vétérinaires, agriculteurs, éleveurs, égoutiers, éboueurs ) et les personnes pratiquant des loisirs nautiques (natation en eau libre, baignade, canoë-kayak, pêche, chasse, canyoning...) sont plus particulièrement exposées.

L'incubation, silencieuse, dure de quelques jours à 3 semaines puis apparaissent une fièvre supérieure à 38,5°C, des céphalées, des douleurs musculaires faisant penser à un syndrome grippal. La prise d'antibiotiques peut faire régresser ces symptômes rapidement, le diagnostic de leptospirose pouvant ne même pas être évoqué. Néanmoins, la réapparition de la fièvre vers le 15ème jour est très évocateur de la leptospirose et surtout de son évolution vers une forme viscérale (rénale, cutanée, neurologique, syndrome hémorragique, etc.). Toute fièvre persistante chez une personne nageant en eau libre doit consulter son médecin et le diagnostic de leptospirose doit être évoqué et recherché. **Il existe un vaccin contre la leptospirose (qui ne protège pas à 100 %) dont la prescription peut être discuté avec son médecin selon l'importance du risque lié aux habitudes du sportif**

## LES MESURES DE PREVENTION

Afin de diminuer le risque de survenue de ces rares maladies on peut proposer :

- éviter le port des lentilles non jetables pendant la natation, la projection d'eau sur les lentilles augmente le risque infectieux (ou utiliser des lentilles jetables)
- utiliser le port de chaussons aux abords du site de baignade, pour éviter le contact direct de la boue et la vase
- traiter et protéger les plaies (notamment des plaies entre les orteils)
- **éviter de se baigner en milieu naturel pendant et après les orages ++++**
- éviter la baignade et l'entraînement dans les zones de pullulation de rongeurs ou dans des zones suspectes (eaux stagnantes)
- éviter le contact avec le cadavre d'animaux morts (ne pas retirer des animaux morts de l'eau à mains nues !)
- passer sous la douche après la phase de natation
- rinçage et séchage des combinaisons après la compétition
- éviter de boire l'eau de baignade lors des phases de natation.

**En cas de troubles digestifs importants et surtout de fièvre il faut consulter un médecin rapidement.**

### **Liens :**

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/sante/microbio.html>

<https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/leptospirose>

<https://www.mesvaccins.net/web/diseases/34-leptospirose>